

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

=: : = : = : = :

SÉANCE DU MERCREDI 11 JANVIER 2023



Le onze janvier deux mille vingt-trois, à dix-huit heures dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de FONTVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Gérard GARNIER, Maire.

Etaient présents :

M. Gérard GARNIER, M. Laurent SAUTECOEUR, M. Stéphan CATHALA, M. Jacques ARNOUX, M. Jean-Michel CALANDIN, Mme Mireille PRAT, M. Gérard MARTIN, Mme Maria DUBOS, Sylvette SCIFO-ANTON, Marie-France ARNAUD, M. Olivier MARSEILLE, Mme Sandrine ROUMANILLE, Mme Anne GAZEAU SECRET, M. Guy ARNAUD, M. Pierre GAUTHIER, M. Benoît HERTZ, Mme Anne POMERY.

Procuration de Mme Laure SERME PERUCHON à M. Benoît HERTZ
Mme Fabienne KRAEMER à M. Gérard GARNIER.
Mme Annick RIPERT SINOQUET à M. Jean-Michel CALANDIN.
Mme Elodie BRUNEL à Mme Sandrine ROUMANILLE
M. Michel GALLE à M. Laurent SAUTECOEUR
M. René NOUAILHAT à M. Guy ARNAUD

Absentes Mme Mimouna ROUABAH et Mme Marion BISCIONE

11/01/2023 : Interdiction des armes nucléaires : délibération de principe

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a été saisi par le Mouvement pour la Paix afin que la commune soutienne par une délibération de principe l'interdiction des armes nucléaires conformément au Traité d'interdiction des Armes Nucléaires approuvé au sein de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 7 juillet 2017, entré en vigueur le 22 janvier 2021 et signé à ce jour par 68 Etats.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer par une délibération de principe en soutien à cette initiative portée par la campagne ICAN, prix Nobel de la Paix 2017, pour son action en faveur du Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité, Mme Anne Gazeau Secret s'abstenant, d'adopter la délibération de principe d'interdiction des armes nucléaires et d'autoriser M. le maire à signer cette motion au nom du Conseil Municipal.



Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Au registre suivent les signatures

Pour extrait conforme

Le Maire

Gérard GARNIER